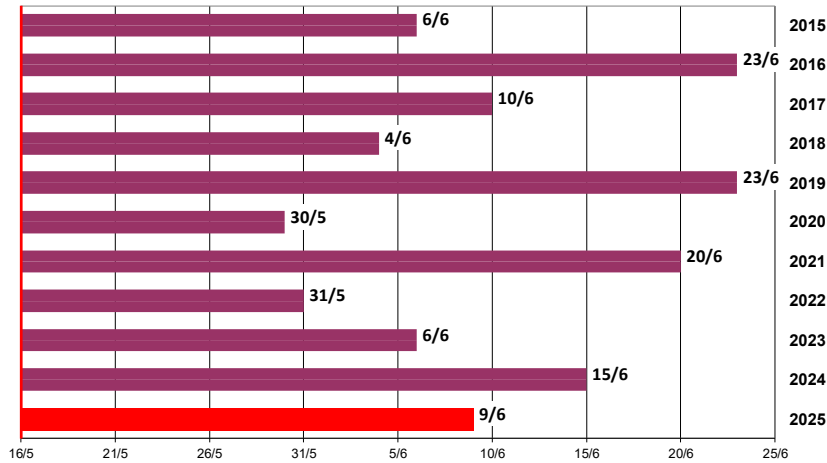




Stades de la Vigne



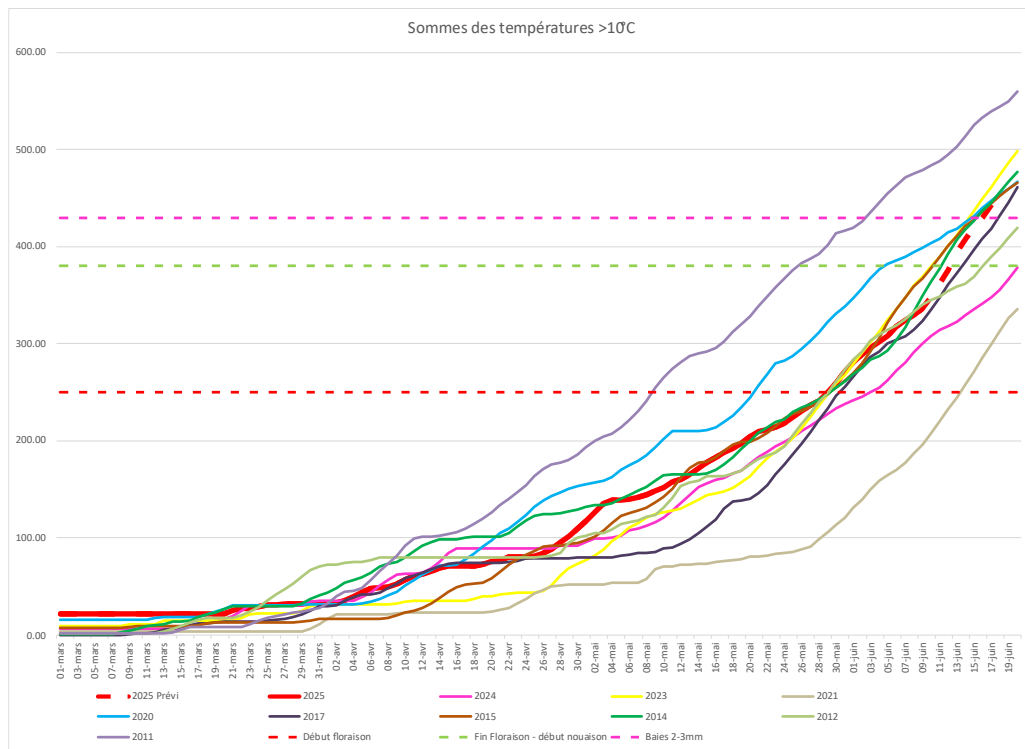
Stade moyen : Pleine floraison à Fin Floraison début nouaison comparaison actualisée le 9/06



2025 est proche de 2017.

Le stade mentionné est un stade moyen tous secteurs et tous cépages confondus.

Selon les dernières prévisions, le stade moyen « baies 2-3mm à 4-5mm » devrait s'observer en fin de semaine.





11/06/2025

Selon nos observations d'hier, les stades vont de floraison à taille de plomb.

STADES - BBCH	% de parcelles S	% de parcelle S-1
57 Fleurs séparées	0%	2%
60 les 1ers capuchons floraux se séparent	0%	0%
61 Début Floraison	0%	6%
62-63 Floraison 20 à 30% des fleurs sont ouvertes	2%	16%
65 Pleine Fleur 50% des fleurs sont ouvertes	3%	45%
67-69 Fin Floraison	20%	28%
71 Nouaison	33%	3%
73 Développement des baies - Taille de plomb	41%	0%
75 Développement des baies - Petit pois	2%	0%





## Mildiou

**Situation :**

Globalement, la situation a peu évolué depuis la semaine dernière et la plupart des parcelles restent saines.

Quelques rares nouvelles taches ont été observées, principalement dans des secteurs sensibles ou plus arrosés.

**Dans le sud du Mâconnais** une importante sortie de symptômes s'est produite, celle-ci est d'autant plus marquée dans les secteurs les plus arrosés.

**Contaminations :**

**Quel que soit le secteur, la situation n'est pas figée.**

En effet, toutes les contaminations s'étant produites lors des pluies de la semaine dernière (du 31 mai au 7 juin) n'ont pas terminé leur incubation.

**Il faut donc s'attendre à voir apparaître de nouvelles taches tout au long de cette semaine.**

**Produits disponibles à la vente :**

PRODUITS	Dose homologuée / Ha	Dose conseillée / Ha	DRE en Heures	ZNT en Mètres	DSR ou DSPPR en Mètres	Nb appli max / An
BOUILLIE BORDELAISE DISPERS NC (UAB)	3.75Kg	2Kg	24	5	0	5
KOCIDE OPTI (UAB)	2.5Kg	1.33Kg	24	20	0	5
KOCIDE 2000/ KOCIDE 35 DF (UAB)	3Kg	1.14Kg	24	20	0	6
HELIOCUIVRE (UAB)	3L	1L	24	5	0	5
ZETYL COMBI (CMR 2)	4Kg	4Kg	48	5	10	3
AMALINE FLOW	2.8L	2.8L	24	20	10	2
SYNCITY (CMR 2)	4L	4L	48	20	10	5
FALARIK DG	5Kg	5Kg	24	20	10	4
PACK ZORVEC BRIA* ZORVEC ZELAVIN +	0.4L	0.2L	48	5	10	2
FLOVINE (CMR 2)	1.9L	1.25L	48	5	10	4
PACK ZORVEC DIONYSOS* ZORVEC ZELAVIN +	0.4L	0.2L	48	5	10	2
HELIOCUIVRE	3L	1.25L	24	5	0	5

Cette liste de produits n'étant pas exhaustive, vous pouvez vous reporter au catalogue « conduite du vignoble » pages 36 et 64.

Avant d'utiliser un produit phytosanitaire, consulter l'étiquette pour vérifier les homologations, les doses, les conditions, précautions et restrictions d'emploi, les DAR, les ZNT, ... Les informations réglementaires concernant les produits phytosanitaires figurent dans le Guide Conduite du Vignoble 2025. En cas de doute, merci de consulter votre technicien

Coopérative  
BOURGOGNE DU SUD

Bulletin rédigé par le Service Viticole de la Coopérative SCA à capital variable

Siège social : Avenue du président Borgeot 71 350 VERDUN / DOUBS

RCS CHALON SUR SAONE 778 556 423 - n° Agrément Phyto Distri Pro BO 10511

**Conditions d'application :**

**\*PACK ZORVEC BRIA :** Pack de 4Ha contenant 5L de FLOVINE + 0.8L de ZORVEC,

**\*PACK ZORVEC DIONYSOS :** Pack de 4Ha contenant 5L d'HELIOCUIVRE + 0.8L de ZORVEC

**SYNCITY :** interdiction de l'utilisation du produit SYNCITY pendant la période de floraison soit du stade BBCH 60 au stade BBCH 69. Le produit reste utilisable entre les stades BBCH 14 à 57 et entre BBCH 71 à 85.

**KOCIDE FLOW :** pour protéger les abeilles, ne pas appliquer durant la période de floraison et en présence d'abeilles pour des doses d'application supérieures ou égales à 2550g de cuivre / Ha.

Mise en œuvre des packs zorvec : Cf. informations disponibles sur la collerette du produit / Bien agiter le bidon de ZORVEC avant utilisation et le rincer soigneusement à l'eau tiède ou chaude afin de récupérer la totalité de la substance active.

**Ordre d'introduction :** vous trouverez les bases ci-dessous (source société CORTEVA), pour plus d'informations, consultez votre technicien.

FORMULATIONS SOLIDES	1	WSB - sachets hydrosolubles
	2	SG - granulé soluble dans l'eau
	3	SP - poudre soluble dans l'eau
	4	WG - granulé dispersable
	5	WP - poudre mouillable
FORMULATIONS LIQUIDES	6	SC - suspension concentrée
	7	CS - suspension de capsules
	8	SE - suspo-émulsion
	9	OD - suspension concentrée huileuse
	10	DC - concentré dispersable
	11	EW - émulsion de type aqueux
	12	EC - concentré émulsionnable
	13	ME - micro-émulsion
	14	SL - concentré soluble
	15	Adjuvant
16	Correcteur de carences	
17	Fertilisant	

### Pour votre pack Zorvec® Zelavin® :

Introduire le partenaire puis Zorvec® Zelavin®



**Zorvec Zelavin :** agiter avant emploi, formulation OD huileuse qui permet une bonne pénétration et rétention et la bonne résistance au lessivage.



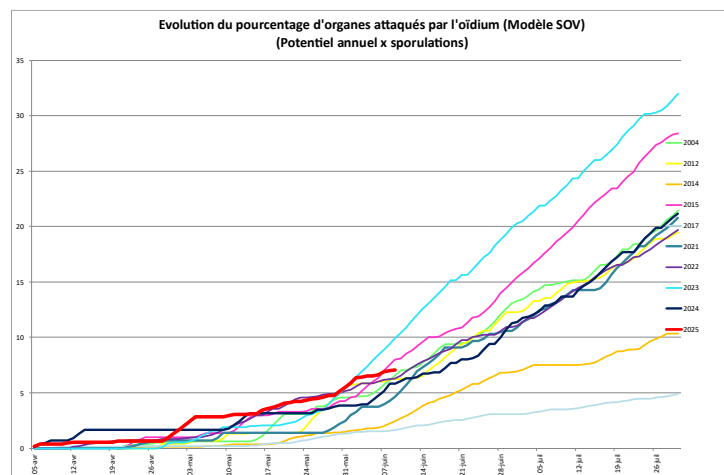
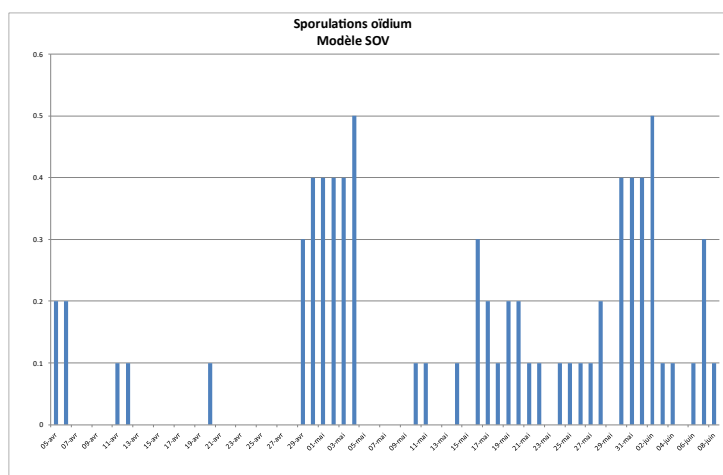
## Oïdium



## Situation - Modélisation :

Une légère évolution a été notée, mais la situation reste très saine à ce stade.

Selon le modèle SOV, même si leur intensité a diminué, des contaminations se produisent tous les jours. De nouveaux symptômes peuvent donc apparaître prochainement.



La vigne étant toujours dans sa période de grande sensibilité, il faut rester vigilant.

## Produits disponibles à la vente :

PRODUITS	Dose homologuée / Ha	Dose conseillée / Ha	DRE en Heures	ZNT en Mètres	DSR ou DSPPR en Mètres	Nb appli max / An
HELIOSOUFRE (UAB)	7.5L	5 à 7L	24	5	0	12
THIOVIT JET (UAB)	12.5Kg	10 à 12Kg	6	5	0	8
MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS (UAB)	12.5Kg	10 à 12Kg	6	5	0	8
FAETON SC (UAB)	12.5L	5 à 7L	6	5	10	8
YARIS	0.15L	0.15L	48	5	10	2
REVVIT	2L	2L	48	5	10	2 (1 oïdium + 1 Black Rot)
DYNALI	0.5L	0.5L	6	5	10	2
PROSPER (CMR 2)	0.6L	0.6L	48	20	10	3
SOUFRE SUBLIME AFEPASA (UAB)	25Kg	25Kg	24	5	0	8
FLUIDOSOUFRE (UAB)	25Kg	25Kg	48	5	0	3

Cette liste de produits n'étant pas exhaustive, vous pouvez vous reporter au catalogue « conduite du vignoble » pages 42 et 66.

Avant d'utiliser un produit phytosanitaire, consulter l'étiquette pour vérifier les homologations, les doses, les conditions, précautions et restrictions d'emploi, les DAR, les ZNT, ... Les informations réglementaires concernant les produits phytosanitaires figurent dans le Guide Conduite du Vignoble 2025. En cas de doute, merci de consulter votre technicien

Coopérative  
BOURGOGNE DU SUD

Bulletin rédigé par le Service Viticole de la Coopérative SCA à capital variable

Siège social : Avenue du président Borgeot 71 350 VERDUN / DOUBS

RCS CHALON SUR SAONE 778 556 423 - n° Agrément Phyto Distri Pro BO 10511



## Conditions d'application :

**PENNTHIOL RAINFREE : SPe 8** : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, **ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.**

**ARMICARB** : ne pas dépasser la concentration de 2% sans dépasser la dose de 5Kg/Ha. Intervalle entre 2 applications : minimum 8 jours. Volume d'eau 150L/Ha mini en dirigé sur grappes ou 200L/Ha mini en plein. · Réalisation des traitements : par températures douces (< 30°C). Eviter les traitements lorsque des températures très chaudes (> 30°C) sont annoncées dans les jours suivant l'application. Traiter sur des vignes en bon état végétatif, non stressée.

## INCOMPATIBILITES :

**Ne pas mélanger PROSPER (HOGGAR ou SPIROX) ou ARMICARB avec PERTINAN**

**ARMICARB** : Incompatible avec FORMULATIONS EC / OXYDE CUIVREUX / OXYCHLORURE DE CUIVRE / PHOSPHONATES / FOSETYL / ENGRAIS FOLIAIRES (sauf NECTAR MGS, BASFOLIAR KELP BIO) / PRODUITS à pH ACIDE.

**VITISAN** : ne pas mélanger avec des produits acides pH<6 ou basiques pH>10. **Ne pas mélanger avec les ENGRAIS FOLIAIRES.**

## Conditions d'utilisation des soufres :

**HELIOSOUFRE, LUCIFERE** : ne pas utiliser si la température sous abri dépasse 28°C dans les 24H qui suivent l'application.

**MICROTHIOL SP DISPERS, THIOVIT JET, ARMICARB**: ne pas utiliser si la température sous abri dépasse 30°C lors de l'application.

Si vous avez prévu d'utiliser **FLUIDOSOUFRE/SOUFRE SUBLIME AFEPASA**, le produit peut être appliqué dès la floraison en respectant les conditions ci-après : Journée ensoleillée, température optimale de 20-25°C, absence de vent et de pluie dans les 48h qui suivent l'application (Attention : intervalle minimum de 10 jours entre 2 applications). Ne pas l'appliquer sur une végétation humide (manque de sélectivité) et à une température > 30°C

## Black Rot



**Situation :** La situation est globalement saine. De nouvelles taches sur feuilles sont ponctuellement observées en particulier dans les secteurs à historique majoritairement situés dans le Mâconnais – Beaujolais.

**Analyse de risque (source BSV) :** Pour rappel, il n'y a pas nécessairement de lien entre la présence de symptômes sur feuilles et un risque potentiel sur grappes.

En dehors des secteurs où des symptômes marqués sur grappes sont régulièrement observés (en particulier dans le sud de la Saône-et-Loire), il n'est pas nécessaire de considérer le risque Black-rot de façon spécifique. Il peut être pris en compte en même temps que le risque mildiou, sans anticipation particulière.

**La plupart des parcelles sont désormais dans la période de grande sensibilité des grappes, qui s'étend de la nouaison au début de la véraison.**

## Vers de Grappe



**Vols :** Les vols de seconde génération débutent.

Quelques glomérules sont observés, mais le niveau d'infestation ne justifie pas d'intervention.

## Botrytis : Rappel



**Situation :**

Si vous avez décidé d'utiliser un anti-pourriture, la première application doit s'effectuer au stade chute des capuchons à baies 2-3mm.

**Produits disponibles à la vente :**

PRODUITS	Dose homologuée / Ha	Dose conseillée / Ha	DRE en Heures	ZNT en Mètres	DSR ou DSPPR en Mètres	Nb appli max / An
GEOXE	1Kg	1Kg	48	5	10	1
TELDOR	1.5Kg	1.5Kg	6	5	10	1
MEVALONE (UAB)	4L	3L + adjuvant	24	5	0	4
TAEGRO (UAB)	0.375Kg	0.375Kg	6	5	0	10
ARMICARB (UAB)	5Kg	5Kg	6	5	0	8
VITISAN (UAB)	6Kg	6Kg	6	5	10	6

**Conditions d'application ARMICARB / VITISAN :** cf. paragraphe oïdium.



## Flavescence Dorée : Rappel

Le message réglementaire N°1 est paru le 20 mai 2025.

En résumé, concernant les dates d'intervention :

<u>Lutte conventionnelle</u>	<u>Protection 14-16 jours</u>	<u>Protection 24-28 jours</u>	<u>Protection 24-28 jours + 1 aduicide</u>
T1	9 au 15 juin	2 au 8 juin	2 au 8 juin
T2		16 au 22 juin	16 au 22 juin
T3			A déterminer

<u>Lutte BIO</u>	<u>Protection 14-16 jours</u>	<u>Protection 24-28 jours</u>	<u>Protection 24-28 jours + 1 aduicide</u>
T1	9 au 15 juin	2 au 8 juin	2 au 8 juin
T2	17 au 23 juin	10 au 16 juin	10 au 16 juin
T3		18 au 24 juin	18 au 24 juin

Produits disponibles à la vente :

PRODUITS	Dose homologuée / Ha	Dose conseillée / Ha	DRE en Heures	ZNT en Mètres	DSR ou DSPPR en Mètres
PYREVERT (UAB)	1.5L	1.5L	6	3*	3*
KLARTAN SMART/ MAVERIK SMART	0.2L	0.2L	6	3*	3*

\*cf arrêté : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-flavescence-doree-2025-bfc.pdf>

Pour rappel, le Pyrèvert ne doit être utilisé que dans le cadre d'un périmètre de lutte obligatoire. Les mélanges de pyrèthrinoïdes avec triazoles / imidazoles sont interdits en période de floraison. Un délai de 24H doit être respecté entre l'application d'une pyrèthrinoïde et d'une triazole / imidazole.



## Anti Carenciels


### Activateur de la floraison :

Ces produits permettent de sécuriser la floraison. 3 applications sont nécessaires (de grappes séparées à Nouaison)

**CANDEO (UAB)**  : **2L/HA** par application

**AGROCEAN LAMINAFLOR (UAB)**  : **2L/HA** par application.

### Engrais foliaires :

**BASFOLIAR KELP BIO (UAB)**  : limite le millerandage, favorise l'aération de la grappe, augmente le rendement, 1<sup>ère</sup> application à partir de nouaison à **1.5L /HA** / 2<sup>ème</sup> application 14j après.

### Carences en potasse :

**CIGOFOL K** : 2 applications de **3 à 5L /HA** à une concentration maxi de 3%.

**MYR POTASSIUM (UAB)**  : 2 à 3 applications de **3 à 5L /HA**

### Chlorose ferrique :

**DYONIFER (UAB)**  : - En préventif **2L/HA**.

- En curatif, **4L/HA** tous les 10 jours jusqu'au début de la régression des symptômes.

### Carence en magnésie :


**MAG20** : Soutien nutritionnel 2 à 3 applications à **3L /HA**


Correction des carences : 3 applications à **6L /HA**

**NECTAR MG (UAB)**  : Extraits protéiques + MgO 80g/L

2 à 3 applications à **5L / Ha** avec une concentration de maxi de 4%

### Tisanes :

**ARVENSE (UAB)**  : **3 à 5L/HA** à base d'infusion de prêle. ARVENSE est une solution concentrée d'infusion de segments secs, de capsules aériennes stériles et de feuilles d'Equisetum arvense dans de l'eau stérile additionnée de jus de citron concentré (2%).

**ou SALIX (UAB)**  : **3 à 5L/HA** à base d'infusion d'écorces d'osier. Infusion de fragments d'écorces d'osier Salix sp cortex dans de l'eau stérile additionnée de jus de citron concentré (2%).



## Pollinisateurs : Rappel



Depuis avril 2024, la vigne est considérée comme une culture attractive pour les insectes pollinisateurs. Par conséquent, en période de floraison de la culture, **l'utilisation de produits phytopharmaceutiques** ne peut se faire que dans les **2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil.**

Les produits portant la mention SPE8 (sauf emploi autorisé durant la floraison) sont interdits durant cette période.

FONGICIDES	Produit sans phrase de danger pour les abeilles :	Traitement autorisé pendant la fleur de la vigne <b>en respectant les contraintes horaires</b>	✓
	Produit avec la mention SPE8 "Emploi autorisé durant la floraison" :	Traitement autorisé pendant la fleur de la vigne <b>en respectant les contraintes horaires</b>	✓
	<b>Produit avec toutes autres mentions SPE8 :</b>	<b>Traitement interdit durant la floraison</b>	✗
INSECTICIDES	Produit avec la mention abeille :	Traitement autorisé pendant la fleur de la vigne <b>en respectant les contraintes horaires</b>	✓
	Traitements obligatoires Flavescence dorée :	Traitement autorisé pendant la fleur de la vigne <b>en respectant les contraintes horaires</b>	✓

## Contrainte horaire :

Période se situant 2 heures avant et 3 heures après le coucher du soleil.

## Dérogations :

Activité exclusivement diurne des bio-agresseurs visés.

Efficacité du traitement conditionné à un délai contraint d'application (météo...)

*En cas de traitement en dehors des horaires réglementaires : noter le motif et l'heure de l'intervention dans le cahier de culture*





## Inventaires

Fermeture des dépôts pour inventaire :

Date	Site
Mercredi 11 juin	NOLAY
Vendredi 13 juin	BLIGNY SUR OUCHE
Vendredi 13 juin	BEAUNE
Lundi 16 juin	ST GENGOUX LE NATIONAL
Mardi 17 juin	BUXY
Jeudi 19 juin	TOURNUS
Lundi 23 juin	CORPEAU
Lundi 23 juin	LUGNY